

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

**OBJET : Adhésions et cotisations du Département à divers organismes culturels pour
2020 : Direction de la culture.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, au titre de 2020, l'adhésion du Département des Bouches-du-Rhône et le versement des cotisations correspondantes aux organismes suivants pour un montant total de 8 736 €:

pour le Museon Arlaten :

Pôle Industries Culturelles et Patrimoines, 396 €
ICOM, 740 €
FEMS, 145 €
GIS ACORSO, 250 €

pour l'unité de direction :

Vœux d'artistes, 30 €
Association Culture et départements, 500 €
FNCTC, 2 970 €
Association des Sites Le Corbusier, 2 100 €

pour la Bibliothèque départementale :

ACIM, 60 €
ABF, 295 €
Réseau Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques, 50 €
Club des Utilisateurs Orphée C.U.T.O, 200 €
Réseau Arsenic, 200 €

pour les Archives départementales :

Association des archivistes français (AAF), 435 €

ICA International Council on archives, 15 €

Association pour l'histoire de l'administration des douanes, 50 €

Comité français du Bouclier Bleu, 300 €

Les dépenses relatives à ces actions seront imputées au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées